



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 49890

Texte de la question

M. Philippe Cochet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réflexion autour du projet de loi d'orientation sur l'école de manière générale, et plus particulièrement sur la question de savoir si des modules éducatifs de méthodologie et de travail de la mémoire ne peuvent pas être envisagés dès le collège afin de permettre aux élèves de ne pas passer par une phase d'acculturation lorsqu'ils sortent du lycée pour entrer en faculté.

Texte de la réponse

Le projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école se propose notamment de fixer comme priorité à la scolarité obligatoire l'acquisition par tous les élèves d'un socle commun de connaissances et de compétences indispensables, parmi lesquelles figurent la maîtrise de la langue française, la connaissance des principaux éléments de mathématiques, une culture humaniste et scientifique permettant l'exercice de la citoyenneté, la pratique d'au moins une langue étrangère ainsi que la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication. Il revient au collège de poursuivre et d'approfondir les enseignements initiés à l'école. Le travail de la mémoire, déjà présent dans les méthodes d'apprentissage actuelles, demeure au cœur des pratiques pédagogiques. Ainsi, pour prendre l'exemple de l'enseignement du français au collège, la circulaire n° 2004-168 du 20 septembre 2004 a rappelé l'intérêt des exercices fondamentaux favorisant l'effort personnel et répété des élèves ainsi que la nécessité de les renforcer tout au long de la scolarité. Quant aux méthodes de travail telles que la prise de notes, la recherche documentaire ou la présentation d'un dossier, elles trouvent tout à fait leur place dans les enseignements des différentes disciplines dispensées au collège.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Cochet](#)

Circonscription : Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49890

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 2004, page 8578

Réponse publiée le : 4 janvier 2005, page 103